

L'ajournement

LES COOPÉRATIVES A) LA RECOMMANDATION DU GROUPE D'ÉTUDE CONCERNANT LES COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS
B) LA CONSULTATION AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, le 30 mai, j'ai posé certaines questions au premier ministre (M. Trudeau) au sujet des recommandations publiées le 29 mai par le groupe de travail sur la stratégie de développement du mouvement coopératif au Canada. Son étude, qui est la conséquence du discours du trône du mois de décembre, et un comité financé par le gouvernement fédéral en janvier de cette année ont permis la rédaction d'un excellent rapport, le rapport du groupe de travail national sur le développement du mouvement coopératif. Je tiens à ce que le gouvernement sache que mon parti et moi-même appuyons sans réserve un grand nombre de ces recommandations. Le gouvernement dispose d'au moins deux semaines pour jeter un premier coup d'œil sur le rapport. Nous espérons qu'il va nous indiquer ses intentions d'une façon plus claire et plus précise que ce que nous avons réussi à apprendre du premier ministre le 30 mai ou du ministre chargé du Développement économique quand on lui a posé une question le 29 mai, juste après que mon collègue le député de Prince Albert (M. Hovdebo) eut présenté le rapport du groupe de travail.

● (2120)

Les recommandations du groupe de travail portent sur un grand nombre de domaines. Je voudrais citer le passage que voici du communiqué du 29 mai:

Le groupe de travail recommande de favoriser en priorité le développement de quatre secteurs d'importance nationale où les coopératives auraient un potentiel important inexploité—les entreprises appartenant aux travailleurs, les services médicaux, les pêches et le logement.

Une de ces questions m'intéresse beaucoup personnellement à titre de représentant d'une région de la Colombie-Britannique, où le taux de chômage est très élevé et dont l'esprit d'indépendance fortement développé se heurte pour le moment à l'attitude d'un gouvernement provincial assez réactionnaire; c'est celle qui est traitée dans les longs passages du rapport du groupe de travail décrivant les succès rencontrés par les coopératives de travailleurs au pays basque espagnol. Quiconque vient de ma région ne peut s'empêcher de voir certaines ressemblances entre la situation des habitants de la région de Kootenay-Ouest en Colombie-Britannique et celle où se sont trouvés les Basques pendant longtemps sous Franco. Pendant une trentaine ou une quarantaine d'années, grâce aux coopératives de travailleurs, ils ont réussi à faire de leur région une des plus industrialisées et des plus prospères du pays, malgré un gouvernement qui avait tendance à s'en prendre à eux.

Plus particulièrement, je voudrais revenir sur les trois grandes recommandations du groupe de travail sur les coopératives de travailleurs. On peut lire notamment ce qui suit dans le rapport:

Le groupe de travail présente d'importantes recommandations, afin d'encourager la création de coopératives de travailleurs:

On devrait créer un système de soutien «sous la direction des coopératives, mais en collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux intéressés».

On devrait créer un comité de direction formé de représentants de coopératives établies et de coopératives de travailleurs embryonnaires, afin de formuler un plan pour la création d'un organisme régional de développement de coopératives de travailleurs. Ce plan établirait les rôles respectifs des coopératives, des gouvernements fédéral et provinciaux et des groupes locaux créant des coopératives de travailleurs.

Le gouvernement devrait considérer les coopératives de travailleurs comme un instrument prioritaire en matière de création d'emplois. Il devrait également mettre à la disposition du mouvement coopératif des fonds pour les activités du personnel du comité de direction, pour les organismes favorisant le développement régional et pour la création d'une caisse commune de fonds et de garanties de démarrage pour les coopératives de travailleurs.

Le rapport renferme un certain nombre d'autres recommandations. Quelque 14 pages portent sur la création de coopératives de travailleurs seulement.

Lorsque le secrétaire parlementaire répondra, il pourra peut-être donner quelques garanties en réponse à l'autre question que j'ai posée au premier ministre et à laquelle il m'a donné une réponse intéressante, mais pas tellement pertinente. Je voulais signaler alors que ce groupe de travail n'avait pas consulté les syndicats. Si nous voulons que les coopératives de travailleurs soient le plus répandues possible, nous devons essayer d'obtenir la collaboration et l'appui—car il y aura naturellement certaines réserves—des dirigeants syndicaux, afin de faciliter la croissance logique et méthodique d'un principe auquel souscrivent, selon moi, bien des ministériels et des membres de l'opposition. Depuis de nombreuses années, le Congrès du travail du Canada compte un comité mixte sur les coopératives de travailleurs. De nombreux exemples montrent que depuis longtemps, si ces deux secteurs du mouvement populaire au Canada ne collaborent pas toujours de façon active, ils se consultent au moins. Il serait vraiment regrettable que nous ne profitions pas de l'occasion pour obtenir le maximum d'appui pour faire adopter une notion des plus valables qui permettra peut-être de répondre à de nombreux problèmes économiques et politiques et de conserver ainsi la démocratie tant sur la scène économique que politique ainsi que d'aider à résoudre certains des graves problèmes économiques dont souffrent certaines régions.

● (2125)

J'attends avec impatience qu'on m'assure non seulement ce soir, mais également au cours de la campagne électorale à venir, que ce sera là l'une des grandes questions abordées par le gouvernement. Ce sera, certes, un sujet dont nous débattrons au cours de cette période. J'espère que, quel que soit le gouvernement que nous aurons la chance ou la malchance d'avoir à la suite de la campagne électorale, nous serons en mesure, grâce à une action concertée, de réaliser ces rêves constructifs qui offrent aux Canadiens le meilleur des mondes possibles.

[Français]

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen).

Monsieur le Président, le rapport commandé après le discours du Trône de décembre dernier a été rendu public le 29 mai et contient, bien sûr, plusieurs recommandations. J'aimerais ici, ce soir, faire certains commentaires, à savoir de quelle façon le gouvernement s'est comporté ou se comporte depuis plusieurs années au sujet des mouvements coopératifs. J'aimerais à cet effet citer des résolutions qui ont été adoptées au Congrès national tenu à Winnipeg en juillet 1980. A ce moment-là, une résolution de la Saskatchewan demandait, et je cite: